

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre des membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 20

Votes contre : 0

Abstentions : 3

Date de la convocation : 06/12/2023

Date d'affichage : 18/12/2023

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

15 DEC. 2023

L'an **deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL.

Étaient absents excusés : M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Sébastien AMOUROUX, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Thierry CAUSSE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-133**

Domaine : 7.10 - Divers

**OBJET : Budget Annexe Eau : Fixation des durées d'amortissements du Budget Annexe Eau**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2321-2 27° et L. 2321-3 ;

Vu l'article R-2321-1 du CGCT fixant les règles applicables aux amortissements des communes ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Considérant que l'amortissement permet de constater la dépréciation annuelle des biens et de constituer au fil du temps une capacité de renouvellement du bien. Ce dispositif constitue une dépense obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants ;

Considérant que l'instruction comptable et budgétaire M49 rend obligatoire l'amortissement des biens renouvelables pour les services de l'eau ;

Considérant que selon le CGCT, les durées d'amortissements sont fixées librement par l'assemblée délibérante sauf exception légale ou réglementaire ;

Les durées d'amortissement sont proposées comme suit pour les biens acquis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (tableau en annexe).

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

- 1- D'abroger à compter du 31 décembre 2023 la délibération du 30/03/1993
- 2- D'approuver les durées d'amortissement pour le Budget Annexe de l'Eau selon le tableau ci-annexé
- 3- De fixer le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en 1 an à 600 €
- 4- De notifier la présente délibération à Madame La Chef Comptable du SGC Limoux-Quillan
- 5- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document afférent à cette opération

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés par 20 voix POUR et 3 ABSTENTIONS  
(M. PEILLE, MME REBELLE, M. PEILLE pour M. EL HABCHI).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS  
BUDGETS SOUMIS A LA M49**

**BUDGET ANNEXE EAU**

Bien meuble dont la valeur d'acquisition unitaire est inférieure à 600 €	1 an
--	------

<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	3 ans
2032	Frais de recherche et de développement	5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	2 ans
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, ...	5 ans
208x	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2121	Agencements et aménagements de terrains - Terrains nus	20 ans
2125	Agencements et aménagements de terrains - Terrains bâtis	20 ans
2128	Agencements et aménagements de terrains - Autres terrains	20 ans
21311	Constructions bâtiments - Bâtiments d'exploitation (station d'épuration)	60 ans
21311	Constructions bâtiments - Bâtiments d'exploitation (ouvrages courants, bassins)	
21315	Constructions bâtiments - Bâtiments administratif	30 ans
<i>Installations générales, agencements, aménagement de constructions</i>		
21351	Bâtiments d'exploitation	30 ans
21355	Bâtiments administratif	20 ans
2138	Autres constructions - Bâtiments légers, abris	15 ans
2148	Construction sur sol d'autrui	10 ans
<i>Installation, matériels et outillages techniques</i>		
2151	Installations complexes spécialisées	40 ans
21531	Installations à caractère spécifique - Réseaux d'adduction d'eau	40 ans
2154	Matériel industriel	10 ans
2155	Outillage industriel	10 ans
21561	Matériel spécifique d'exploitation - Service de distribution d'eau	15 ans
21562	Matériel spécifique d'exploitation - Service d'assainissement	15 ans
2157	Agencement et aménagements du matériel et outillage industriel	10 ans
2181	Installations générales, agencement, aménagements divers	15 ans
2182	Matériel de transport	10 ans
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	5 ans

**2023-133**

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2023-12-15T09-00-01.00 ( MI249714068 )

**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20231215-2023-133-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** Budget Annexe Eau : Fixation des durées d'amortissements  
du Budget Annexe Eau

**Date de décision :** Dec 15, 2023 12:00:00 AM



**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.10. Divers

**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :**

**Acte :** [MA-DEL-2023-133.PDF](#)

**Préparé**

Date 15/12/23 à 09:00

Par JORDAN Edouard

**Transmis**

Date 15/12/23 à 09:00

Par JORDAN Edouard

**Accusé de réception**

Date 15/12/23 à 09:06